



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Diversité
des expressions
culturelles

14 IGC

DCE/21/14.IGC/5
Paris, le 5 janvier 2021
Original : anglais

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Quatorzième session
En ligne
1 – 6 février 2021

Point 5 de l'ordre du jour provisoire : Rapport analytique préliminaire sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les industries culturelles et créatives, et résultats du mouvement ResiliArt

En s'appuyant sur les initiatives mises en œuvre par le Secrétariat en réponse à la pandémie de COVID-19, notamment le mouvement ResiliArt, le présent document fournit une analyse préliminaire des conséquences de la crise sur les industries culturelles et créatives, ainsi qu'une vue d'ensemble des principaux résultats du mouvement ResiliArt entre le 15 avril et le 30 octobre 2020.

Décision requise : paragraphe 17

I. Contexte

1. La pandémie de COVID-19, et les mesures de distanciation physique et de confinement adoptées pour la contenir ont eu des conséquences considérables et multiples sur les industries culturelles et créatives. Si le bouleversement profond de la vie culturelle et des moyens de subsistance s'y rapportant provoqué par la COVID-19 s'est fait sentir dans le monde entier, il a également mis en évidence et amplifié l'instabilité préexistante des industries culturelles et créatives. Dans ce contexte, l'UNESCO a lancé divers mécanismes de réponse à la crise. Une réunion à distance de haut niveau, à laquelle ont participé plus de 130 Ministres de la culture, a été organisée afin de discuter des actions à mener pour soutenir le secteur de la culture face à la pandémie. Le bulletin « Culture & COVID-19 : Impact et Réponse » a été publié chaque semaine pour donner un aperçu de l'évolution rapide de la situation au sein du secteur de la culture. Le Secrétariat a lancé une plateforme de réponse à la COVID-19 qui permet de référencer les bonnes pratiques en matière de politiques et mesures. En s'appuyant sur les recherches effectuées pour alimenter cette plateforme, l'UNESCO a publié *Culture en crise – Guide politique pour un secteur créatif résilient*¹ pour servir d'outil pratique dans les efforts de relance après la crise.
2. Dans le cadre de la Journée mondiale de l'art le 15 avril 2020, l'UNESCO a lancé son initiative phare ResiliArt pour tirer la sonnette d'alarme sur la crise qui frappe les artistes, les professionnels de la culture et le secteur créatif, tout en célébrant la résilience de l'art face à l'adversité. Le débat inaugural, auquel ont participé les ambassadeurs de bonne volonté de l'UNESCO Jean-Michel Jarre et Deeyah Khan ainsi que des acteurs majeurs du monde de l'art, dont Angélique Kidjo et Yasmina Khadra, a été organisé par le Secrétariat en partenariat avec la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). Le mouvement ResiliArt consiste en une série de débats en ligne organisés par des acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux pour examiner les conséquences de la COVID-19 sur les secteurs culturels et créatifs et sur leurs principaux acteurs. ResiliArt a donc été conçu comme un mouvement pour les artistes conduit par les artistes. Les professionnels de la culture sont invités à organiser de façon indépendante des débats ResiliArt afin d'offrir à leur communauté artistique un cadre où exprimer leurs préoccupations et leurs idées. Au sein de ce mouvement, l'UNESCO fait office d'intermédiaire entre les voix du terrain et les décideurs mondiaux.
3. Les voix exprimées par le biais du mouvement ont très souvent repris les objectifs énoncés à l'article premier de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, notamment de « créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement », de « promouvoir le respect de la diversité des expressions culturelles et la prise de conscience de sa valeur aux niveaux local, national et international », et de « reconnaître la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens ». Le mouvement ResiliArt a aussi rappelé l'importance de la « contribution des artistes et de tous ceux qui sont impliqués dans le processus créateur, des communautés culturelles et des organisations qui les soutiennent dans leur travail, ainsi que leur rôle central qui est de nourrir la diversité des expressions culturelles », comme l'indique l'article 7.2 de la Convention. Le mouvement a ainsi relayé une grande diversité de points de vue sur des aspects clés de la Convention et ouvert des pistes d'action intéressantes pour sa mise en œuvre. Par conséquent, le Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après « le Comité ») souhaitera peut-être prendre connaissance des principaux résultats du mouvement ResiliArt, évaluer leur pertinence pour ses travaux, et explorer les possibilités d'actions futures pour sauvegarder et redynamiser les industries culturelles et créatives et renforcer la résilience de la chaîne de valeur créative.

1. Publication disponible en anglais, français et espagnol : <https://fr.unesco.org/creativity/publications/culture-crise-guide-de-politiques-pour-secteur>.

II. Évaluation préliminaire des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les industries culturelles et créatives

4. Le Secrétariat a engagé des activités de sensibilisation, de collecte de données, de recueil de témoignages et d'analyse de politiques dès le début de la pandémie, en mars 2020, en réponse à ses conséquences sociales et économiques immédiates sur les industries culturelles et créatives. Une page consacrée à la réponse à la COVID-19² a été ajoutée sur le site Web de la Convention afin d'inventorier les initiatives prises entre mars et septembre 2020 dans le monde pour aider les secteurs culturels et créatifs à amortir le choc des mesures de confinement et de restriction des déplacements adoptées par les gouvernements de tous les pays dans le but de freiner la propagation du virus. D'après les premières constatations effectuées au cours de cette période, la grande majorité des mesures initialement mises en œuvre visaient à apporter un soutien financier, et très peu entendaient traiter le problème sous-jacent et plus endémique des droits sociaux et économiques dont devraient bénéficier les artistes et les professionnels de la culture.
5. Les premières recherches menées par le Secrétariat ont mis en évidence les conséquences graves, durables et de grande ampleur qu'ont eues les mesures de distanciation physique et de confinement dans le monde entier. **Six domaines de préoccupation** ont été identifiés :
 - **Décomposition de la chaîne de valeur créative** : La pandémie a eu des répercussions sur toute la chaîne de valeur créative, de la création à la production, de la distribution à l'accès, et chacun de ces maillons a subi une forme spécifique de perturbation. La nature étroitement interconnectée et interdépendante de cette chaîne de valeur a entraîné un effet domino non seulement en aval, mais aussi en amont de la chaîne : par crainte que les spectateurs ne puissent plus se rendre dans les salles de cinéma, de nombreux studios ont interrompu la sortie des films, provoquant un retard dans les productions et réduisant potentiellement la possibilité pour les réalisateurs de lancer de nouveaux projets après 2021. Les petites et moyennes entreprises, qui bien souvent ne disposent pas de réserves de trésorerie ou de dotations qui leur permettraient de survivre à une crise de cette ampleur, risquent de mettre définitivement la clé sous la porte. Les entreprises et les professionnels de la culture qui constituent la main-d'œuvre d'une économie créative souvent informelle, y compris le secteur créatif informel de l'Afrique qui avait généré 4,2 milliards de dollars des États-Unis en 2013³, sont particulièrement vulnérables, car ils n'ont pas toujours droit aux aides publiques classiques. Les secteurs dépendants des lieux de représentation ont connu une chute brutale de leurs recettes. Au premier semestre 2020, les recettes au box-office enregistrées dans la région Asie-Pacifique ont accusé une baisse de près de 92 % par rapport à la même période en 2019⁴.
 - **Précarité économique et sociale des artistes** : En 2020, de nombreux artistes et professionnels de la culture ont subi un arrêt complet de leurs activités et une perte totale de revenus. Une étude des besoins du secteur réalisée au Kenya en mars 2020 a montré que 97 % des personnes interrogées avaient été directement touchées par la pandémie et que 88 % d'entre elles avaient vu leurs revenus diminuer. Elles n'étaient que 20 % à

2. <https://fr.unesco.org/creativity/covid-19>

3. L'étude *Un monde très culturel – Premier panorama mondial de l'économie de la culture et de la création* a été le fer de lance des efforts déployés à l'échelle mondiale pour obtenir une vue d'ensemble complète du secteur basée sur des données et indicateurs. Disponible à l'adresse suivante : https://fr.unesco.org/creativity/sites/creativity/files/un_monde_tres_culturel_premier_panorama_mondial_de_leconomie_de_la_culture_et_de_la_creation.pdf.

4. *COVID-19 : crise, résilience, relance, Rapport sur les collectes mondiales 2020 de la CISAC*. Disponible à l'adresse suivante : <https://fr.cisac.org/CISAC-FR/l-universite-CISAC/Bibliotheque/Rapport-sur-les-collectes-mondiales/Rapport-sur-les-collectes-mondiales-2020>.

être inscrites auprès d'une entité publique s'occupant du secteur créatif⁵, rendant leur situation « invisible » et les privant potentiellement de l'accès aux dispositifs d'aide officiels. Au Costa Rica, une enquête en ligne sur l'impact de la COVID-19 conduite par le Ministère de la culture et de la jeunesse a révélé que plus de 12 % des travailleurs culturels vivaient dans la pauvreté ou l'extrême pauvreté, soulevant d'importantes préoccupations quant au segment le plus vulnérable du secteur, déjà privé d'accès à un système de protection sociale et économique complet⁶. La publication de l'UNESCO intitulée *La culture & les conditions de travail des artistes : Mettre en œuvre la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste*⁷, qui se fonde sur les réponses à l'enquête mondiale 2018 de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste (ci-après « la Recommandation de 1980 »), indique que les modalités d'emploi informelles répandues dans le secteur de la culture, y compris l'emploi à temps partiel, en *freelance* et à la demande, rendent souvent ces travailleurs inéligibles aux systèmes de protection économique et sociale dont bénéficient les salariés d'autres secteurs, comme les allocations chômage, les congés maladie ou l'assurance maladie. La crise de la COVID-19 a plongé cette population vulnérable dans une situation collective d'insécurité.

- **Accélération de la numérisation des biens et services culturels** : La consommation de biens et services culturels a fortement augmenté pendant les périodes de confinement⁸. Une étude a montré que le record mondial de téléchargements de jeux pour appareils mobiles a été établi en mars 2020 en atteignant 3,3 milliards, ce qui représente une hausse de 51 % par rapport à 2019⁹. Les plateformes de *streaming* ont également chiffré l'exode massif des consommateurs des espaces culturels physiques vers les espaces culturels numériques. Netflix a ainsi enregistré 26 millions de nouveaux abonnés entre janvier et juin 2020, soit le double par rapport à la même période en 2019¹⁰. Cependant, la numérisation n'est pas une solution adaptée à tous. Si certaines institutions possèdent les ressources nécessaires pour organiser des expositions virtuelles ou des concerts retransmis en direct, de nombreux établissements culturels peinent à maintenir leurs activités. À la fin de l'année 2019, plus de 45% de la population globale n'avait pas de connexion Internet.¹¹ Cette fracture numérique a porté une atteinte profonde au droit de participer à la vie culturelle de ceux qui n'ont pas accès à Internet, et donc à l'application de l'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- **Propriété intellectuelle et juste rémunération** : Pendant les périodes de confinement, les opportunités de nombreux artistes de bénéficier de leurs droits de propriété intellectuelle se sont considérablement réduites. Les secteurs dépendants des lieux de représentation, comme les festivals, les spectacles et les concerts, ont fait état d'une

-
5. Les conclusions de l'enquête sectorielle du HEVA Fund sont disponibles à l'adresse suivante (en anglais) : https://www.goethe.de/resources/files/pdf204/hevafund_covid-19resilience_strategy_2020_2.pdf.
 6. Le Bureau de l'UNESCO à San José a rendu compte des résultats de l'enquête en ligne (en anglais et espagnol) : <https://en.unesco.org/news/how-does-covid-19-crisis-affect-culture-sector-central-america>.
 7. Disponible à l'adresse suivante : <https://fr.unesco.org/creativity/publications/culture-conditions-de-travail-artistes>.
 8. *The impact of the COVID19 pandemic on the Cultural and Creative Sector*. Rapport de KEA pour le Conseil de l'Europe, disponible à l'adresse suivante (en anglais) : https://keanet.eu/wp-content/uploads/Impact-of-COVID-19-pandemic-on-CCS_COE-KEA_26062020.pdf.pdf.
 9. *Creative Economies in the Indo-Pacific and Covid-19. The Show Must Go On*. Disponible à l'adresse suivante (en anglais) : https://csis-website-prod.s3.amazonaws.com/s3fs-public/publication/200928_Runde_Creative_Economies_Covid19.pdf.
 10. Les chiffres et tendances de croissance sont disponibles à l'adresse suivante (en anglais) : <https://variety.com/2020/digital/news/netflix-q2-2020-10-million-subscribers-coronavirus-1234708562/>.
 11. Quelque 4,1 milliards de personnes sont désormais en ligne mais, dans les pays en développement, l'utilisation de l'Internet par les femmes recule. Lire le rapport de l'UIT : <https://www.itu.int/fr/mediacentre/Pages/2019-PR19.aspx>.

diminution de la collecte des droits atteignant 80 %¹². Bien que les pays du monde entier aient progressé dans l'adoption de lois sur la propriété intellectuelle et la rationalisation des mécanismes de protection au cours des dernières années, la multiplication des contenus créatifs publiés en ligne a mis en évidence le défi de s'adapter à l'évolution rapide des modes de consommation culturelle à l'ère d'Internet.

- **Menace contre la diversité des expressions culturelles** : La crise sanitaire et les mesures de distanciation physique imposées pour y remédier ainsi que la plateformes rapide des contenus culturels ont exposé la diversité des expressions culturelles à une menace sans précédent. Les artistes indépendants, qui évoluent en dehors des circuits conventionnels et ont une viabilité commerciale en ligne limitée, sont particulièrement exposés au risque de perdre les espaces où ils exercent. Les petites organisations artistiques – berceau d'une créativité diverse – qui dépendent des spectacles physiques pour assurer leurs revenus ont du mal à survivre. Par ailleurs, en raison du retard disproportionné accusé par les femmes artistes dans la transition numérique, les hommes ayant 21 % plus de chances d'avoir accès à Internet¹³, les créations artistiques des femmes risquent d'être sous-représentées dans la sphère numérique. En outre, certaines disciplines artistiques sont moins adaptées aux représentations en *streaming* et à domicile (par exemple le théâtre, le cirque et l'orchestre), et ces moyens de diffusion pourraient compromettre leur intégrité et leur qualité.
 - **Lien entre santé et art** : La pandémie a mis en évidence l'interdépendance entre santé publique et culture. Les Secteurs de la culture et de la communication et de l'information ont collaboré dans le cadre de la campagne de santé publique *#Don'tGoViral*, conduite par des artistes, par le biais d'un débat ResiliArt spécifique. Une étude a montré que les personnes qui ont consacré au moins une demi-heure par jour à des activités artistiques comme écouter de la musique, lire pour le plaisir ou pratiquer des loisirs créatifs pendant la pandémie ont été moins sujettes à la dépression et à l'anxiété¹⁴. Tandis que les activités artistiques se sont révélées bénéfiques pour le bien-être du public, de nombreux professionnels du secteur artistique et culturel ont fait part de problèmes psychologiques survenus depuis le début de la pandémie, en grande partie à cause des difficultés financières et des perspectives d'avenir peu optimistes. Les professionnels des arts du spectacle, qui ont subi une cessation d'activité et une baisse de revenus particulièrement brutales, font état d'un niveau accru et généralisé d'anxiété et de dépression¹⁵.
6. Tous ces phénomènes exacerbés par la pandémie de COVID-19 font écho aux préoccupations qui animaient sans aucun doute les auteurs de la Convention, mais également, 25 ans auparavant, les rédacteurs de la Recommandation de 1980. La Recommandation de 1980 reconnaissait que « les arts font et doivent faire partie intégrante de la vie et qu'il est nécessaire et approprié que les gouvernements contribuent à instituer et à maintenir non seulement un climat propice à la liberté d'expression artistique, mais aussi les conditions matérielles facilitant l'expression de ce talent créateur ». Anticipant les effets de la technologie sur la création artistique, la Recommandation invitait déjà les États membres à « aider les artistes et les organisations d'artistes à remédier aux effets de nouvelles technologies

12. COVID-19 : crise, résilience, relance, Rapport sur les collectes mondiales 2020 de la CISAC. Disponible à l'adresse suivante : <https://fr.cisac.org/CISAC-FR/l-universite-CISAC/Bibliotheque/Rapport-sur-les-collectes-mondiales/Rapport-sur-les-collectes-mondiales-2020>.

13. D'après la Fondation World Wide Web, la fracture numérique s'élargit dans les pays les moins avancés, 52 % des hommes ayant plus de chances d'accéder à Internet. Voir le document *Women's Rights Online: closing the digital gender gap for a more equal world*, à l'adresse suivante (en anglais) : <http://webfoundation.org/docs/2020/10/Womens-Rights-Online-Report-1.pdf>.

14. Les résultats de l'étude sociale sur la COVID-19 de l'University College London sont disponibles à l'adresse suivante (en anglais) : <https://www.covidsocialstudy.org/results>.

15. L'Université RMIT a réalisé une étude qualitative sur les artistes, auteurs, enseignants, techniciens et membres du personnel d'appui des arts du spectacle, disponible à l'adresse suivante (en anglais) : <https://www.rmit.edu.au/news/all-news/2020/oct/arts-workers-mental-health-during-covid>.

préjudiciables à l'emploi ou aux possibilités de travail des artistes », et appelait à partager les responsabilités en demandant aux États membres, selon la terminologie en vigueur dans les années 1980, de « veiller à ce que les industries culturelles bénéficiaires des changements technologiques, notamment les organismes de radio-télévision et les entreprises de reproduction mécanique, participent aux efforts d'encouragement et de stimulation de la création artistique, notamment sous forme de créations d'emplois, de publicité, de diffusion, de paiement de droits et de tout autre moyen jugé équitable pour les artistes ».

7. La Convention, quant à elle, reconnaît dans son préambule « l'importance des droits de propriété intellectuelle pour soutenir les personnes qui participent à la créativité culturelle ». En outre, en adoptant les Directives opérationnelles sur la mise en œuvre de la Convention dans l'environnement numérique, les Parties ont rappelé que la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeurs et de sens *reste la même* dans l'environnement numérique, et que cet environnement pose de nouveaux défis en matière de protection et de promotion de la diversité des expressions culturelles. Ces deux instruments offrent donc des cadres normatifs et des orientations pertinents pour élaborer des mesures et des politiques en réponse aux effets dévastateurs de la crise sur le secteur culturel et créatif.

III. Résultats préliminaires et analyse du mouvement ResiliArt

8. Depuis le lancement du mouvement ResiliArt, le Secrétariat est chargé d'en assurer la coordination globale et la promotion, ainsi que d'en étudier les résultats. Il a regroupé des témoignages et analysé des données en vue de communiquer ses conclusions aux États membres, pour les aider à élaborer des politiques et des mesures fondées sur des éléments factuels en réponse à la crise de la COVID-19. Sachant que le mouvement a été perçu par les acteurs culturels du monde entier comme une plateforme de premier plan pour partager leurs revendications, leurs suggestions et leurs pratiques novatrices, le Secrétariat espère que cette analyse préliminaire pourra guider l'action des Parties après la pandémie.
9. Les orientations pour reproduire les débats ResiliArt ont été développées par le Secrétariat conformément aux cadres établis par la Convention et la Recommandation de 1980. Le Secrétariat a également mis au point une enquête étroitement alignée sur les domaines identifiés dans le Cadre de suivi de la Convention, tel que présenté à la Conférence des Parties ([document DCE/19/7.CP/INF.8](#)), afin de recueillir le point de vue des intervenants ainsi que des renseignements sur leur profil. En vue d'approfondir les principaux points abordés lors de ces discussions mondiales, le Secrétariat conduit un examen complémentaire des débats.
10. Afin de proposer aux États membres des recommandations fondées sur des données probantes et de repérer les schémas de participation à l'initiative ResiliArt, le Secrétariat a effectué une analyse qualitative et quantitative approfondie du mouvement ResiliArt. Le dossier d'information ResiliArt (ci-après « dossier d'information ») qui en résulte couvre la période allant du 15 avril au 31 octobre 2020 et rassemble 147 enquêtes et 73 formulaires d'évaluation, soit un total de 181 débats. Le dossier d'information met en évidence les tendances mondiales et régionales, les problématiques clés et des recommandations pratiques, et contient des informations démographiques et des données sur les organisateurs. Bien que le dossier d'information soit en cours d'élaboration au moment de la rédaction du présent document, certaines conclusions et tendances semblent se dégager :
 - (a) **Répartition régionale** : Le dossier d'information a révélé que des débats ResiliArt avaient été organisés ou coorganisés dans 100 pays. La répartition régionale équilibrée montre que ResiliArt est devenu un mouvement véritablement mondial. Plus de 168 pays ont été représentés parmi les intervenants ou les animateurs des débats. L'analyse régionale montre une forte représentation de l'Amérique latine et des Caraïbes (30 % – 53 débats) ainsi que de l'Afrique (22 % – 41 débats), suivie de l'Asie et du Pacifique (18 % – 32 débats). Les États arabes représentent 12 % des discussions (21 débats), tandis que la région de l'Europe et de l'Amérique du Nord et celle de l'Europe de l'Est ont accueilli respectivement 5 % (10 débats) et 3 % des discussions (cinq débats).

- (b) **Accessibilité** : L'utilisation de plateformes ouvertes telles que Zoom et Microsoft Teams a permis au public de suivre des discussions techniques ou de haut niveau auxquelles habituellement il n'a pas accès ou auxquelles il n'est pas habitué. Le nombre total de vues comptabilisées par les débats ResiliArt organisés entre le 15 avril et le 31 octobre 2020 s'élevait à environ 743 000 et continue d'augmenter. Néanmoins, le fait que les débats ResiliArt se tiennent en ligne peut constituer un facteur d'exclusion dans les pays où les infrastructures des technologies de l'information et de la communication (TIC) sont limitées et où la pénétration d'Internet parmi la population est faible. Le Bureau de l'UNESCO à Maputo, en collaboration avec le Ministère mozambicain de la culture et du tourisme, a organisé deux débats ResiliArt sur Radio Mozambique, illustrant l'importance de s'adapter aux contextes locaux.
- (c) **Couverture médiatique** : Le mouvement a par ailleurs bénéficié d'une large couverture médiatique. Une analyse montre que des médias de 54 pays ont publié au moins un article original sur le mouvement ResiliArt. Cela inclut de grands médias internationaux comme AllAfrica, la BBC et Forbes^{16.}, ainsi que de sources d'information nationales comme Alroeya (Émirats arabes unis), le Bangkok Post (Thaïlande), Le Parisien (France), N1 SRB (Serbie) et TeleSUR (Venezuela)^{17.}
- (d) **Analyse en fonction du genre** : La collecte de données ventilées par sexe dans les enquêtes ResiliArt révèle une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du mouvement. Dans l'ensemble, les femmes ont représenté 49 % des participants. Le mouvement a également donné aux femmes la possibilité de diriger des discussions mondiales, régionales et nationales et de définir des priorités pour surmonter la crise qui touche la culture, en accordant une attention particulière aux effets distincts qu'elle a eu et continue d'avoir sur les femmes. Globalement, les femmes ont été plus nombreuses que les hommes parmi les animateurs (57 %). La tendance était particulièrement nette dans les États arabes (68 %) et en Amérique latine et dans les Caraïbes (67 %).
- (e) **Participation de la société civile** : Le mouvement a été marqué par une forte participation des organisations de la société civile. Dans l'ensemble, 40,9 % des débats ResiliArt ont été organisés ou coorganisés par des organisations de la société civile. Au 31 octobre 2020, plus de la moitié des débats étaient menés ou coanimés par un acteur de la société civile en Afrique (51 %) et dans les États arabes (52 %). Tous les débats ResiliArt de portée mondiale sauf un – soit 18 sur 19 – ont été organisés par des organisations de la société civile ou se sont tenus en partenariat avec des acteurs de la société civile et l'UNESCO. En tant qu'instigateur et coordonnateur du mouvement, le Secrétariat a organisé quatre débats ResiliArt mondiaux de haut niveau en partenariat avec des organisations de la société civile, y compris la session inaugurale du 15 avril 2020.

16. Ces articles sont accessibles sur All Africa (<https://fr.allafrica.com/stories/202004160931.html>), BBC (<https://www.bbc.com/afrique/54004222>), Forbes en chinois (<http://www.forbeschina.com/life/48329>).

17. Ces articles sont accessibles sur Alroeya en arabe (<https://www.alroeya.com/130-42/2151861-%D9%85%D8%A8%D8%AF%D8%B9%D8%A7%D8%AA-%D8%AE%D9%84%D9%8A%D8%AC%D9%8A%D8%A7%D8%AA-%D8%AC%D8%A7%D8%A6%D8%AD%D8%A9-%D9%83%D9%88%D8%B1%D9%88%D9%86%D8%A7-%D9%85%D9%83%D9%86%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D9%81%D9%86%D8%A7%D9%86%D8%A7%D8%AA-%D9%85%D9%86-%D8%A5%D8%B9%D8%A7%D8%AF%D8%A9-%D8%A7%D8%B3%D8%AA%D9%83%D8%B4%D8%A7%D9%81-%D8%B0%D9%88%D8%A7%D8%AA%D9%87%D9%86>), Bangkok Post en anglais (<https://www.bangkokpost.com/life/social-and-lifestyle/1954263/finding-opportunity-in-crisis>), Le Parisien (<https://www.leparisien.fr/culture-loisirs/coronavirus-alexis-michalik-laure-adler-toledano-et-nakache-ils-veulent-sauver-la-culture-27-04-2020-8306283.php>), N1 SRB en serbe (<http://rs.n1info.com/Kultura/a589009/Zan-Misel-Zar-Umetnost-i-kultura-bi-mogle-da-predvode-oporavak-sveta-od-krize.html>) et TeleSUR en espagnol (<https://www.telesurtv.net/news/unesco-%20plataforma-sitios-web-promocion-cultura-patrimonio-20200410-0027.html>).

- (f) **Initiative des États** : Parallèlement, de nombreux débats ont été organisés dans le cadre de divers partenariats entre des États, des Ministères, des organismes, des institutions culturelles, des organisations de la société civile et des artistes individuels. De fait, 42,5 % des débats ResiliArt ont été organisés par des entités gouvernementales, dont des gouvernements nationaux et infranationaux. ResiliArt a illustré les processus de gouvernance et d'élaboration des politiques culturelles ouverts et inclusifs que préconise la Convention et a montré que ces processus étaient nécessaires pour construire ou consolider un secteur créatif plus résilient.

11. Le dossier d'information énonce également des priorités différentes selon les régions :

- **Europe et Amérique du Nord** : Le problème de la détérioration de la santé mentale des artistes et des professionnels de la culture a été explicitement souligné. Il a été signalé que pour maintenir la qualité de leur art et rester productifs, les artistes devaient régler la question de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.
- **Amérique latine et Caraïbes** : Des intervenants de toute la région ont souligné l'importance d'établir des relations étroites de travail et de consultation avec les gouvernements infranationaux – qu'il s'agisse d'un État, d'une province ou d'une municipalité. L'inquiétude généralisée vis-à-vis des groupes vulnérables, notamment les artistes afro-descendants, les créateurs autochtones, les travailleuses et les jeunes, était particulièrement marquée en Amérique latine et dans les Caraïbes.
- **Asie et Pacifique** : L'apparition précoce de la COVID-19 et la relative continuité de la vie culturelle ont donné un ton différent au mouvement ResiliArt dans la région Asie-Pacifique. De nombreux débats ont permis d'élaborer des stratégies pour l'avenir des industries culturelles et créatives et d'examiner de nouveaux modèles de rémunération du travail créatif dans le cadre de la « nouvelle normalité ». La région a notamment déterminé que les partenariats avec le secteur privé constituaient un pilier pour le développement d'un secteur culturel pérenne et prêt à affronter les crises.
- **Afrique** : Les questions relatives à la transformation numérique rapide ont été examinées plus fréquemment et plus longuement que dans toute autre région. Les artistes ont fait part de divers besoins permettant de mener à bien la transition numérique et d'atteindre une rémunération équitable. Ces besoins concernaient notamment les infrastructures des TIC, la lutte contre le piratage et la disponibilité de données à prix abordable. De nombreux intervenants ont noté que la fracture numérique grandissante perpétuait les inégalités entre les créateurs urbains et ruraux.
- **États arabes** : Le rôle des musées et des infrastructures culturelles en tant que centres de la vie culturelle et gardiens de la liberté d'expression a été souligné lors de multiples discussions. Il a été proposé que les efforts de relance post-COVID-19 s'articulent autour de ces institutions établies, reconnues comme étant capables de réunir divers acteurs, y compris des artistes indépendants, dans le cadre de consultations et de négociations.

12. De nombreuses préoccupations exprimées par les artistes et les professionnels de la culture étaient communes à toutes les régions, appelant ainsi à une délibération collective et au partage des connaissances non seulement entre les créateurs mais aussi entre les décideurs politiques, les acteurs publics, les entités privées et les chercheurs. Les conclusions mondiales sont notamment les suivantes :

- **Coopération en réseau** : Pour certains, le confinement a constitué une période sans précédent de coopération en réseau, facilitée par les plateformes de réseaux sociaux et les vidéoconférences, au sein des communautés artistiques et culturelles. Ces alliances avec des pairs locaux, nationaux et internationaux ont stimulé l'échange des meilleures connaissances, a créé un élan en faveur d'actions collectives et relancé les créations artistiques.
- **Processus participatifs** : Les intervenants ont indiqué qu'ils souhaitaient vivement influencer sur les processus d'élaboration des politiques après la pandémie pour garantir

que les enseignements tirés sur le terrain et la précarité préexistante révélée par la crise puissent être dûment pris en compte dans les mesures de relance et la reconstruction globale du secteur. Pour un certain nombre d'acteurs de la scène culturelle et artistique, la crise a été perçue comme une occasion d'inaugurer une ère d'élaboration plus participative des politiques culturelles et de coopération plus étroite avec l'État.

- **Rémunération dans la sphère numérique** : La numérisation et l'accessibilité accrue du travail des artistes en ligne ont rarement donné lieu à une rémunération importante. Beaucoup ont attribué cette dissonance au manque de protection de la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique, à la faible compensation par écoute sur les principales plateformes de *streaming*, au peu d'opportunités de formation sur l'utilisation des nouvelles technologies et à la réticence du public s'agissant de payer des contenus et services artistiques en ligne. En outre, la possibilité de traduire la transition numérique en profit est presque inexistante pour ceux qui ont un accès limité aux infrastructures des TIC.
 - **Besoin de données** : Les professionnels de la culture du monde entier avaient été encouragés à collecter systématiquement des données plus et à dresser une cartographie plus complète du secteur culturel bien avant le début de la pandémie. Beaucoup ont estimé que la crise actuelle illustre le risque que la chaîne de valeur créative ne soit ni documentée ni quantifiée, conduisant à une sous-évaluation du secteur culturel et créatif et à un soutien insuffisant de l'État. La collecte systématique et régulière de données et le recensement exhaustif et général des institutions pour un renforcement adéquat de l'écosystème culturel, par le biais de processus participatifs et de consultations publiques, ont été cités parmi les priorités de l'après-COVID-19.
13. Une analyse approfondie des enquêtes ResiliArt a permis d'identifier 100 recommandations adressées aux États, partagées par les panélistes, les modérateurs et le public. La liste complète des recommandations figure en annexe de ce document.
- **Atténuer l'impact de la crise grâce à des mécanismes de financement solides** : Les panélistes à travers le monde ont exhorté les États à créer des fonds d'aide d'urgence dédiés à la culture. La compensation pour la perte de revenus liée à l'annulation ou au report d'événements culturels et la réglementation des loyers des artistes pendant la crise ont également été proposés. Les États pourraient envisager des crédits ou exonérations d'impôt comme réponse rapide à la crise. Les panélistes ont également présenté des instruments de financement innovants à l'attention des Ministères tels que le « 1% artistique », le financement participatif et des subventions sans condition pour les artistes. Des professionnels des arts du spectacle ont proposé un programme en partenariat avec le Ministère du logement grâce auquel des espaces vides non utilisés pourraient être attribués aux artistes pour pratiquer leur art pendant les périodes de confinement. Les États pourraient également encourager la coopération et le financement multilatéral Nord-Sud dans le domaine de la culture.
 - **Accroître l'investissement dans les arts** : Les États sont encouragés à promouvoir les partenariats public-privé et le financement des arts par le secteur privé. Les panélistes ont notamment exhorté les États à faciliter la connexion entre les entités culturelles et les institutions financières comme les banques ; présenter des grands projets tels que des productions cinématographiques comme des opportunités d'investissement viable peut conduire à la diversification des sources de financement des arts dans le contexte de l'après COVID. Des recommandations ont été adressées aux États pour qu'ils commandent et achètent des œuvres d'art et qu'ils se portent garants de prêts accordés à de nouveaux projets artistiques. Des exonérations fiscales pour les dons de particuliers et d'entreprises en faveur des arts ont également été proposées afin d'inciter le public à soutenir la culture en crise.
 - **Élaborer des plans de relance inclusifs** : Les États sont encouragés à élaborer un calendrier transparent pour la réouverture et l'opérationnalisation des entités et événements culturels afin de garantir que le secteur de la culture ne soit pas laissé pour

compte jusqu'à la dernière phase de stabilisation économique. Dans le même esprit, les artistes réclament des consignes de sécurité pour les opérateurs culturels, adaptées à chaque sous-secteur (par exemple au théâtre, au cinéma et aux galeries d'art), afin de relancer leurs activités dans la « nouvelle normalité ». Accorder un caractère prioritaire à l'adoption de politiques culturelles nationales et d'autres cadres connexes, à travers des processus accélérés, a été souligné comme étant la clé d'une reconstruction durable. Les recherches existantes et les données produites par les institutions culturelles doivent être exploitées lors de la formulation et la mise en œuvre des politiques et des interventions publiques ; ces connaissances doivent être complétées par des études supplémentaires sur l'impact de la COVID-19 sur le secteur de la culture (par exemple, sur l'emploi et les pertes de revenu) et sur la consommation culturelle (par exemple, sur l'audience et le *streaming*). Le mécanisme d'enregistrement d'artistes et de professionnels de la culture doit être renforcé afin de garantir qu'aucun travailleur de la culture ne soit laissé pour compte dans les processus de récupération.

- **Mener une vaste consultation des parties prenantes :** Les États sont vivement encouragés à mettre en place des mécanismes participatifs de consultation et d'élaboration de politiques en impliquant la société civile pendant et après la crise. Les artistes ont demandé aux acteurs étatiques d'assurer une représentation réellement équilibrée des acteurs culturels dans l'élaboration des politiques ; les voix des organisations culturelles de petite taille et des travailleurs culturels indépendants doivent être entendues aux côtés des institutions culturelles établies. En plus des consultations sur les politiques, il a été noté qu'il était crucial de maintenir un canal de communication permanent entre la société civile, les artistes et l'État et de systématiser le partage d'informations et le retour d'expérience.
- **Défendre les droits sociaux et économiques :** L'appel lancé aux États pour qu'ils élaborent une législation globale s'inspirant de la Recommandation de 1980 était unanime ; les artistes souhaitent avoir accès aux prestations de santé, aux opportunités de formation, à la sécurité sociale, aux indemnités liées à l'emploi, à la mobilité, à une rémunération équitable et à une aide au revenu grâce à un tel cadre juridique. Les travailleurs culturels ont également proposé un salaire minimum applicable au travail artistique sous diverses formes contractuelles. L'uniformisation et la diffusion de modèles de contrats pour les services artistiques ont été suggérées afin de formaliser le travail culturel. Il a été recommandé de désigner des inspecteurs du travail spécialisés pour garantir le respect du droit du travail au sein du secteur culturel. Les artistes ont souligné la nécessité d'un soutien de l'État à la constitution de syndicats d'artistes pour promouvoir l'action collective.
- **Soutenir les transitions numériques :** Les panélistes à travers le monde ont exhorté les acteurs étatiques à remédier à la fracture numérique existante en améliorant les infrastructures TIC et en subventionnant la connectivité Internet. La réduction du coût des données mobiles a également été recommandée afin d'augmenter la consommation de biens et services culturels. Il a été remarqué que la création d'un incubateur d'entreprises culturelles offrant des formations aux TIC et au marketing sur les réseaux sociaux pourrait donner les moyens aux créateurs de monétiser leur contenu en ligne. Les subventions et les investissements dans la numérisation d'archives et des contenus culturels de demain ont également été encouragés.
- **Protéger la propriété intellectuelle :** Dans toutes les régions, les panélistes ont réclamé la révision des législations existantes en matière de propriété intellectuelle afin de garantir que les droits d'auteur soient suffisamment protégés en ligne et hors ligne. Les artistes souhaiteraient que l'État entame un dialogue avec les opérateurs de plateformes de contenu afin d'engager la révision des taux de rémunération actuels. De même, les ministères responsables de la culture pourraient travailler avec les ministères responsables de la communication et d'autres organismes concernés pour s'assurer que les artistes soient payés en temps voulu par les diffuseurs de radio et de télévision pour leur utilisation de matériel protégé par le droit d'auteur. L'innovation dans la lutte contre

le piratage peut être menée grâce à un partenariat entre les institutions culturelles, les *start-ups*, le secteur privé et les ministères concernés.

- **Sauvegarder la diversité et la liberté d'expression artistique** : En temps de crise, les États pourraient mettre en place une plateforme ou galerie d'art en ligne afin d'exposer et promouvoir des formes d'art locales et diverses. Les ministères concernés pourraient souhaiter demander aux instances de communication et aux diffuseurs de s'engager à diffuser des contenus produits localement. Lors de l'élaboration de politiques et de mesures, il est essentiel de tenir compte des défis spécifiques auxquels sont confrontés les artistes moins visibles, tels que les femmes artistes, les artistes autochtones et les jeunes artistes ainsi que les artistes en situation de handicap. Les artistes ont également réclamé une meilleure protection contre les attaques et le harcèlement en ligne et hors ligne en désignant un organisme chargé de surveiller la liberté d'expression artistique. Les artistes et les praticiens de la culture hors de la capitale doivent être soutenus par un budget dédié et un soutien renforcé de l'État à la production au niveau sous-étatique. La décentralisation des événements culturels vers les régions a été recommandée comme une manière de relancer les activités culturelles régionales et de donner aux artistes locaux les moyens d'agir dans le contexte de l'après-crise.

IV. Prochaines étapes

14. Alors que les États membres commencent à faire le bilan de l'impact de la crise sanitaire sur le secteur de la culture et à en tirer des enseignements, le Secrétariat sera en mesure de soutenir des processus d'examen des politiques fondés sur des éléments probants en utilisant les données primaires recueillies dans le cadre de ResiliArt. Outre l'outil de travail interne que devrait constituer le dossier d'information, la publication de l'UNESCO intitulée *La culture en crise – Guide de politiques pour un secteur créatif résilient* a été conçue comme un outil pratique destiné à aider les États membres dans l'élaboration ou l'adaptation de mesures de soutien aux secteurs culturels et créatifs dans le contexte de la COVID-19 ou de l'après-pandémie. Le guide devrait être promu pour impulser des actions politiques concrètes.
15. Le mouvement ResiliArt a permis au Secrétariat d'atteindre les artistes indépendants et les professionnels de la culture en dehors de ses réseaux existants. En ce sens, il correspond parfaitement au rôle fondamental que la Convention reconnaît à la société civile dans la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Grâce aux débats ResiliArt, de nombreuses Parties ont ainsi encouragé concrètement la participation active de la société civile à leurs efforts visant à atteindre les objectifs de la Convention, conformément à son article 11.
16. Tous les acteurs qui ont répondu à l'appel du mouvement ResiliArt peuvent également être impliqués, dans la mesure du possible, dans les initiatives entreprises par le Secrétariat tant dans le domaine de la coopération et de l'assistance internationales que dans ses activités de sensibilisation et de plaidoyer. En s'appuyant sur l'intégration réussie de ResiliArt dans les programmes existants du Secrétariat, le mouvement peut être adopté comme un outil standard de consultation multipartite.
17. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 14.IGC 5

Le Comité,

1. Ayant examiné le document DCE/21/14.IGC/5 et son annexe,
2. Reconnaît l'ampleur des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les industries culturelles et créatives ;
3. Prend note avec inquiétude de la menace que la pandémie et ses répercussions représentent pour la diversité des expressions culturelles et pour la capacité des Parties d'adopter des mesures et des politiques visant à protéger et à promouvoir cette diversité ;

4. *Se félicite de l'initiative ResiliArt et remercie le Secrétariat de l'analyse préliminaire qu'il lui a présentée à la présente session, soulignant sa pertinence pour la mise en œuvre à la fois de la Convention et de la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste ;*
5. *Encourage les Parties à prendre des mesures appropriées pour relever les nouveaux défis posés par la COVID-19 aux industries culturelles et créatives et pour faire face à la précarité préexistante de ses principaux acteurs, artistes et professionnels de la culture, aggravée par la pandémie, en particulier en s'inspirant des bonnes pratiques et des conseils pratiques compilés par le Secrétariat dans la publication La culture en crise – Guide de politiques pour un secteur créatif résilient ;*
6. *Prie le Secrétariat de poursuivre ses efforts visant à recueillir des données et des témoignages concernant l'impact de la crise de la COVID-19 sur les industries culturelles et créatives dans les limites des ressources humaines et financières disponibles.*

ANNEXE

100 RECOMMANDATIONS RESILIART

Les panélistes des débats ResiliArt ont fait part de nombreuses recommandations qu'ils ont souhaité partager avec les États et leurs collègues professionnels des industries culturelles et créatives. Ces contributions portent aussi bien sur des mécanismes d'atténuation des effets de la crise à destination d'artistes et de professionnels de la culture que sur des initiatives pour répondre à la vulnérabilité préexistante des artistes et aux manques et besoins du secteur de la culture. Ci-dessous sont présentées 100 recommandations qui reflètent les débats ResiliArt à travers le monde.

Mécanismes de financement pour atténuer l'impact de la crise

- Créer des fonds d'aide d'urgence COVID-19 dédiés à la culture
- Examiner des instruments de financement innovants, notamment le système d'« 1% artistique », des financements participatifs et des subventions inconditionnelles pour les artistes
- Compenser les pertes de revenus causées par l'annulation ou le report d'événements culturels tels que festivals, tournées, sorties d'albums et premières de films
- Mettre en place un fonds pour la culture permanent accessible aux particuliers, aux institutions et aux organismes publics et privés ; inclure plusieurs types de financement tels que des subventions, des bourses, des prêts et des formules de travail rémunéré pour refléter la diversité du secteur
- Garantir un processus de prise de décision transparent dans le cadre des fonds pour la culture en invitant des représentants d'organisations internationales au sein des instances de direction et en alignant la gouvernance sur les meilleures pratiques internationales.
- Soutenir des projets à petite échelle générateurs de revenus provenant d'opérateurs culturels locaux et de jeunes artistes afin de stimuler les innovations au-delà de la crise
- Augmenter les fonds pour la coopération multilatérale Nord-Sud dans le domaine de la culture
- Réglementer les loyers des artistes en période de crise

Investissement dans les arts

- Encourager les particuliers et les entreprises à faire des dons aux institutions culturelles et aux artistes en offrant des exonérations fiscales pour le financement de la culture
- Étendre les incitations fiscales existantes au-delà de la période immédiate de sortie de crise, compte tenu de l'impact économique particulièrement dur subi par le secteur culturel
- Faciliter les liens entre les institutions financières et les grands projets culturels pour encourager l'investissement dans les arts
- Commander et acheter des œuvres d'art, en particulier auprès de jeunes artistes émergents
- Se porter garant ou mettre en place des facilités de crédit bancaire à des taux préférentiels afin de promouvoir de nouveaux projets créatifs
- Ajuster les appels ouverts réguliers à projets culturels au-delà de la simple prolongation des délais en tenant compte des défis spécifiques auxquels sont confrontés les professionnels de la culture
- Lancer de nouveaux appels ouverts à projets culturels qui reflètent les contraintes et les spécificités des contextes de crise et d'après la crise
- Faciliter des projets rémunérés de réhabilitation urbaine et de préservation du patrimoine culturel afin d'employer de jeunes travailleurs de la culture

Droits sociaux et économiques des artistes et des professionnels de la culture

- Promouvoir et protéger la condition de l'artiste en élaborant une législation globale fondée sur la Recommandation de 1980 relative à la condition de l'artiste, en coopération avec les ministères et organismes compétents

- Offrir aux artistes un accès aux soins de santé, aux programmes de formation, à la sécurité sociale, à l'emploi, à la mobilité, à une rémunération équitable et une aide au revenu
- Envisager un revenu de base inconditionnel pour les artistes et les professionnels de la culture ; concevoir un système dans lequel les artistes sont en mesure de créer sans compromettre leur créativité pour des raisons financières
- Soutenir les initiatives en matière de santé mentale pour les artistes et les professionnels de la culture
- Veiller à ce qu'aucun artiste ne soit exclu des bénéfices tirés de l'action collective, quel que soit son statut dans une base de données de l'État ou dans d'autres mécanismes de registre
- Désigner des inspecteurs du travail spécialisés pour veiller à ce que le droit du travail soit respecté dans l'ensemble du secteur culturel
- Instaurer une exigence de salaire minimum pour le travail artistique dans différents statuts contractuels
- Envisager des crédits et des exonérations d'impôt pour les artistes et les professionnels de la culture

Collecte de données

- Mener des études au sujet de l'impact de la COVID-19 sur l'état du secteur culturel (par exemple sur l'emploi et les pertes de revenus) ainsi que sur la consommation culturelle (par exemple, sur l'audience et le *streaming*)
- Établir un partenariat étroit avec un bureau de statistiques pour la collecte continue de données et de statistiques sectorielles afin d'éclairer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques
- Inciter les institutions culturelles et universitaires à collecter des statistiques et des données sur les industries culturelles et créatives
- Veiller à ce que les données démographiques sur les artistes et praticiens de la culture collectées par l'État et les organismes compétents soient ventilées par âge, genre, lieu et disciplines
- Créer une base de données en accès libre répertoriant les professionnels de la culture et des plateformes de mise en réseau pour accroître la visibilité des artistes indépendants
- Créer un catalogue d'œuvres d'art indiquant l'année de création, l'auteur, le type, les matériaux et toute autre information pertinente
- Améliorer l'accès du public aux données sur le secteur culturel afin de mieux faire connaître la contribution de la culture au PIB et à d'autres indicateurs de développement durable
- Exploiter la recherche existante et les données générées par les acteurs de l'industrie dans le cadre de la formulation et de la mise en œuvre de politiques et des interventions publiques

Plans de relance

- Élaborer un calendrier de réouverture et d'opérationnalisation des entités et événements culturels ; veiller à ce que le secteur de la culture ne soit pas laissé pour compte jusqu'à la dernière phase de stabilisation économique
- Élaborer et mettre en œuvre des plans de relance nationaux en partenariat avec des représentants de la société civile et des entités privées
- Accorder un caractère prioritaire à l'adoption de politiques culturelles nationales et d'autres cadres connexes, à travers des processus accélérés, afin de créer un environnement propice au secteur
- Diffuser des consignes de sécurité pour les opérateurs culturels adaptées à chaque sous-secteur (par exemple au théâtre, cinéma et galeries) pour relancer leurs activités dans la « nouvelle normalité »
- Accélérer l'octroi de visas d'exploitation aux producteurs de films et de licences aux salles de cinémas afin de relancer l'industrie du cinéma
- Mettre en relation les artistes avec des sponsors et des mentors qui leur apporter un soutien financier et une connaissance de l'industrie pour faire progresser leur carrière
- Systématiser une approche analyse-diagnostic de la crise

Propriété intellectuelle et rémunération équitable

- Revoir les législations existantes afin de garantir que les droits de propriété intellectuelle soient suffisamment protégés à la fois en ligne et hors ligne
- Renforcer les mécanismes de paiement des redevances ; revoir la fréquence des paiements de redevances en temps de crise
- Veiller à ce que les artistes soient payés par les diffuseurs de radio et télévision pour l'utilisation de leur contenu, en partenariat avec les ministères et autres organismes compétents
- Exhorter les opérateurs de plateformes de contenus à revoir le taux de rémunération pour une rémunération juste
- Améliorer la connaissance des artistes et travailleurs culturels des droits de propriété intellectuelle et des opportunités de génération de revenus dans l'environnement numérique (par exemple sur les services de consommation payant, la publicité et l'utilisation des médias)
- Mettre en place un système permettant aux artistes et au grand public de signaler les violations du droit d'auteur
- Innover dans la lutte contre le piratage en partenariat avec les institutions culturelles, le secteur privé et les ministères concernés

Formalisation du secteur de la culture

- Élaborer des politiques qui permettent aux praticiens de passer d'un travail informel au rang de professionnels reconnus par les cadres juridiques et les registres officiels
- Uniformiser et diffuser des de contrats modèles pour les services artistiques
- Mettre en place des conseils nationaux des arts et de la culture qui fassent office d'autorité dans l'écosystème créatif
- Lever les obstacles et simplifier les procédures administratives auxquels se confrontent les artistes afin de faciliter la création, la production, la diffusion et la monétisation
- Soutenir la constitution de syndicats pour protéger leurs droits et promouvoir des actions collectives
- Mettre en place des mécanismes de registre clairs pour les associations, les organisations de la société civile, les entreprises et les praticiens afin de permettre l'inclusion, la coordination et la collecte de données
- Documenter les types de contrats existants entre les artistes et leurs employeurs

Écosystème culturel rural et régional¹⁸

- Mettre en place un mécanisme de sécurité pour les institutions culturelles locales de petites taille
- Veiller à ce que les redevances soient collectées au niveau local auprès des diffuseurs régionaux
- Décentraliser les événements culturels qui ont lieu en dehors de la capitale afin de donner aux acteurs culturels régionaux les moyens de l'action et de promouvoir la diversité des expressions culturelles
- Promouvoir les foires et marchés culturels itinérants à travers les différentes régions, en veillant à inclure diverses disciplines
- Améliorer les productions régionales grâce au soutien de l'État
- Mettre en place une stratégie de communication numérique au niveau local
- Se focaliser sur les jeunes en tant que principaux acteurs au niveau rural et régional

Réseaux, partenariats et coopération

- Améliorer la collaboration, la coopération, l'investissement et le commerce intrarégionaux par le biais de dialogues politiques entre les ministères responsables de la culture et d'autres acteurs de haut niveau

18. Le terme « régional » doit être lu comme un niveau territorial infranational.

- Promouvoir les partenariats public-privé et le financement de la culture par le secteur privé
- Encourager les synergies entre les sous-secteurs au sein des industries culturelles et créatives (par exemple entre l'audiovisuel et la danse) afin de faciliter de nouveaux projets transversaux
- Soutenir la solidarité entre les associations, les syndicats et les collectifs culturels
- Encourager la coopération entre les diffuseurs publics et les conseils du cinéma afin de promouvoir les films et contenus nationaux
- Sensibiliser au caractère transversal de la culture afin d'encourager des politiques intersectorielles et interministérielles

Transition numérique

- Remédier à la fracture numérique existante en améliorant les infrastructures TIC et en subventionnant la connectivité Internet, par le biais de politiques, de législation, de financement et de gouvernance appropriés
- Réduire le coût des données mobiles afin d'augmenter la consommation de biens et services culturels
- Soutenir la création de plateformes numériques locales qui favorisent l'accès au contenu local
- Former les créateurs aux TIC et aux compétences numériques pour leur permettre de monétiser leur contenu en ligne
- Encourager les artistes à exploiter leurs compétences en marketing sur les réseaux sociaux afin d'atteindre de nouveaux publics
- Subventionner et investir dans la numérisation d'archives et le contenu culturel de demain

Diversité des expressions culturelles

- Créer une galerie d'art numérique pour exposer et promouvoir des formes d'art locales et diversifiées en temps de crise
- Entamer un dialogue avec les opérateurs de plateformes numériques pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles
- Exhorter les instances de communication et les diffuseurs à s'engager à diffuser des contenus locaux
- Tenir compte des difficultés rencontrées par les femmes artistes, les artistes autochtones, les jeunes artistes ainsi que les artistes en situation de handicap lors de l'élaboration de mesures de relance et sortie de crise

Liberté d'expression artistique

- Garantir la mobilité des artistes en facilitant l'obtention de visas et grâce à des mesures de traitement préférentiel
- Veiller à ce que la censure sur l'Internet soit réduite au minimum
- Protéger les artistes contre le harcèlement et les attaques en ligne et hors ligne en désignant un organisme chargé de surveiller la liberté artistique
- Classer l'activité artistique comme un service à la communauté

Consultation des organisations de la société civile

- Mettre en place des mécanismes participatifs entre l'État et la société civile pour l'élaboration de politiques
- Assurer une représentation équilibrée de la société civile afin que les voix des organisations culturelles de petite taille et des acteurs individuels soient entendues aux côtés des institutions culturelles établies
- Maintenir un canal communication permanent entre la société civile, les artistes et l'État afin de systématiser le partage d'informations et le retour d'expérience
- Servir de régulateur et de promoteur de projets culturels et donner les moyens à la société civile et au secteur privé d'assumer un rôle de producteurs culturels

Égalité des genres

- Protéger et promouvoir les droits des femmes artistes
- Assurer un suivi de la représentation féminine dans les rôles créatifs clés
- Fixer des objectifs annuels d'égalité des genres dans le secteur et promouvoir la parité dans les institutions culturelles
- Défendre les femmes artistes sur le marché de l'art

Renforcement de capacités

- Créer un incubateur d'entreprises culturelles pour développer des entreprises sur des modèles économiques résilients et durables
- Créer des micro-subsidies dédiées à la formation professionnelle des jeunes praticiens de la culture
- Rendre les programmes éducatifs, notamment sur le développement de compétences entrepreneuriales, accessibles à tous les professionnels de la culture
- Promouvoir des programmes d'éducation artistique en ligne

Actions de plaidoyer

- Lancer une grande campagne de sensibilisation sur les droits des professionnels de la culture, la contribution de la culture à des sociétés pacifiques et la culture en tant que moteur du développement durable
- Sensibiliser les particuliers et le secteur privé à la culture en tant que secteur d'investissement viable et rentable
- Encourager le public à payer pour sa consommation culturelle en ligne et hors ligne tout en le sensibilisant aux conséquences pour le secteur de la culture du téléchargement illégal et du piratage
- Plaider en faveur des technologies numériques et de l'Internet en tant que bien public

Réaffectation d'espaces

- Allouer des espaces vides et inutilisés aux artistes qui ne peuvent pas pratiquer leur art en confinement
- Utiliser les arts comme catalyseur pour la revitalisation des espaces urbains et la réconciliation communautaire dans le contexte de l'après COVID en partenariat avec les ministères compétents
- Mettre en place et gérer de nouvelles infrastructures pour les arts et la culture qui puissent faire face aux crises

Action pour le climat

- Explorer les moyens de réduire l'empreinte carbone (par exemple en mutualisant des biennales et autres foires pour diminuer leur fréquence) ainsi que de produire et de consommer les arts plus à un niveau plus local, en s'appuyant sur la prise de conscience écologique suscitée par la COVID-19.